

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-276

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : FINANCES – Actualisation des autorisations de programmes - Budget principal.

Lors du vote du budget 2023 de la Ville, le Conseil municipal a approuvé un échéancier des crédits de paiement pour les opérations d'investissements relevant des autorisations de programme.

Dans le cadre de l'exécution opérationnelle et budgétaire et en concordance avec la décision modificative proposée, les crédits de paiement des programmes d'investissement doivent être ajustés selon les montants suivants:

Musée Bonnat-Helleu : Chantier des collections							
Années	Antérieur à 2022	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Echéancier des crédits de paiements en K€	558	481	800	1 000	900	750	4 008

Musée Bonnat-Helleu : Restructuration et extension						
Années	Antérieur à 2022	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Echéancier des crédits de paiements en K€	4 987	5 291	6 500	12 284	5 038	35 100

Réaménagement du secteur de la Poterne						
Années	Antérieur à 2022	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Echéancier des crédits de paiements en K€	68	79	1 405	1 100	48	2 700

Restructuration médiathèque du centre-ville							
Années	Antérieur à 2022	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Echéancier des crédits de paiements en K€	2 048	700	2 162	6 366	5 575	949	17 100

Ecole du Prissé						
Années	Antérieur à 2022	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Echéancier des crédits de paiements en K€	366	191	2 485	4 959	199	8 200

En application de l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales et conformément au règlement budgétaire et financier de la Ville adopté le 9 décembre 2020, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour des autorisations de programme existantes, telles que présentées.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

